

## Conférence de presse du vendredi 10 mai 2019 à l'occasion de la publication du rapport 2018 de l'ECAB

À l'occasion de la publication de son rapport d'activité et de ses comptes 2018, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments à Fribourg (ECAB) a tenu ce jour conférence de presse au siège de son administration, à Granges-Paccot, en présence notamment du président de son conseil d'administration, Monsieur le conseiller d'Etat Maurice Ropraz, directeur de la Sécurité et de la Justice.

Ce rapport 2018 est différent en ce qu'il est entièrement digitalisé. En rapport avec ses préoccupations environnementales (l'ECAB est certifié ISO 14'001 (maîtrise des responsabilités environnementales) depuis 11 ans déjà) et sa stratégie de digitalisation (e-ECAB), le pas se devait d'être franchi. Ainsi, tant les autorités que les autres intéressés qui doivent ou souhaitent consulter le Rapport et les comptes 2018 de l'ECAB le feront sous cette nouvelle forme, plus dynamique et plus conviviale. Espérons que cette première soit convaincante, même si des améliorations interviendront encore dans l'avenir, tant au niveau du contenu que de la forme.

2018 aura été pour l'ECAB une année de grandes satisfactions, mais aussi de sérieuses préoccupations.

Le fait marquant de l'année 2018 restera sans conteste l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet de la nouvelle loi sur l'ECAB (LECAB), après plusieurs années de travaux et débats intenses. Cette loi apporte de nombreux changements, déjà au niveau de la gouvernance de l'entreprise. La répartition des tâches entre Conseil d'Etat, Conseil d'administration et Direction permet d'aborder les questions stratégiques, mais aussi les tâches courantes, de manière beaucoup plus efficace.

Pour les assurés également, la nouvelle loi (LECAB) a apporté son lot d'améliorations, en particulier le fait qu'à l'avenir l'ensemble des dommages, y compris ceux découlant d'événements naturels, seront indemnisés à la valeur à neuf. Au niveau de la prévention, LECAB prévoit une répartition des compétences entre les experts en protection incendie de l'établissement, qui auront en charge les bâtiments présentant les plus hauts risques et les communes qui, par des spécialistes communaux en protection incendie nouvellement formés, devront veiller au respect des normes pour les autres bâtiments, comme c'était du reste le cas au travers des anciennes commissions du feu. LECAB crée en outre les bases d'un système de compétences et de moyens nouveaux dans le domaine (gravement d'actualité) de la prévention contre les éléments naturels. Quant au domaine de la défense incendie, l'année écoulée aura vu le projet SP 2020+ progresser de manière déterminante, puisqu'en juin dernier le Conseil d'Etat a donné son feu vert au concept présenté par le comité de pilotage ad hoc, au terme d'importants travaux menés par des groupes de travail représentatifs de toutes les instances concernées.

Sur le plan opérationnel, 2018 restera pour l'ECAB une année particulièrement difficile. En effet, les dommages cumulés (feu et éléments naturels) avoisinent les 27 millions de francs, ce qui constitue un triste record si l'on excepte la grêle de 2009. Ce résultat est dû à quelques incendies importants, mais surtout à la tempête Burglind qui a touché plus de 3000 bâtiments en janvier déjà, puis d'autres événements de tempête sur la fin du printemps et l'été. Mais encore... Les résultats financiers sont plombés par la dégringolade des marchés à la fin de l'année. Ainsi, malgré la stabilité des rendements immobiliers, c'est au final avec un déficit de plus de 10 millions de francs que clôt l'exercice 2018. Si cela est totalement inhabituel, ce résultat démontre l'importance pour l'ECAB de disposer sur le moyen et le long terme de réserves financières suffisantes pour parer à de tels événements, qui risquent d'être plus fréquents et intenses que par le passé. Si le niveau de réserves dont dispose l'ECAB est suffisant, il permet aussi d'absorber de telles années négatives sans devoir aussitôt penser à un relèvement des primes. Cela a malheureusement contraint le Conseil d'administration à renoncer à tout rabais de primes pour l'année en cours, ce que la nouvelle loi aurait permis.

Enfin, l'ECAB peut se targuer d'une belle dynamique et de retours positifs de ses assurés et partenaires relativement aux prestations fournies, ce qui est réjouissant, dans la mesure où la qualité à tous les niveaux reste l'objectif principal.

Granges-Paccot, le 10 mai 2019

Pour tous renseignements complémentaires :

- Jean-Claude Cornu, directeur - [jean-claude.cornu@ecab.ch](mailto:jean-claude.cornu@ecab.ch) - 026 305 92 00
- Philippe Galley, directeur-adjoint, resp. Finances et RH - [philippe.galley@ecab.ch](mailto:philippe.galley@ecab.ch) - 026 305 92 14